

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 519

présenté par

M. Salles, M. Gomes, M. Borloo, Mme Sonia Lagarde, M. Piron, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 38

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les doyens de chaque unité de formation et recherche ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque discipline doit être représentée au sein du conseil d'administration de la communauté d'universités et établissements par son représentant, c'est-à-dire le doyen de chaque UFR.

C'est une condition de l'élaboration d'un projet commun, qui suppose une stratégie multidisciplinaire.

C'est l'objet du présent amendement.